

LesPerceNeige

FONDATION



Rapport de gestion **2013**



Sommaire

Rapport du président du Conseil de Fondation	04
Rapport du directeur général	06
Conseil de Fondation	08
Organigramme général	09
<hr/>	
Polyhandicap	
Domaine de Compétences Polyhandicap	12
Domaine de Compétences École Spécialisée	18
<hr/>	
Rapport de performance	25
<hr/>	
Comptes 2013	33
Rapport de l'organe de révision	46



Rapport du président du Conseil de Fondation

Organes de la Fondation

Le Conseil de Fondation a siégé 7 fois au cours de l'année 2013. Il a trouvé son rythme de croisière.

Tous les conseils de parents ont maintenant désigné leur représentant. Ce relais entre les parents et l'exécutif de la Fondation est nécessaire et utile.

Immobilier

Le CFVR (Centre de Formation de Val-de-Ruz) a été inauguré en octobre 2013. Ce bâtiment, fort bien rénové, a permis de retrouver des locaux particulièrement bien adaptés à nos diverses activités.

Par ailleurs, la Fondation est toujours à la recherche d'un bâtiment pour loger l'École Spécialisée de La Chaux-de-Fonds. L'immeuble actuel ne correspond plus du tout aux exigences. Parallèlement, elle réfléchit à l'agrandissement de l'école de Port-Roulant à Neuchâtel. Si ces nouveaux projets se concrétisent, des économies, au niveau des transports en particulier, pourront être faites.

Vie de la Fondation

Comme les années précédentes, l'année 2013 aura été marquée par les soucis financiers, en particulier en ce qui concerne l'École Spécialisée. Une dotation supplémentaire a été attribuée au soutien pédagogique spécialisé; elle n'est toutefois pas suffisante. Les discussions engagées au cours du second semestre avec les deux Conseillers d'Etat de tutelle nous ont permis d'expliciter nos besoins. Nous avons été écoutés. Un certain nombre de postes ont été attribués pour 2014. C'est de bonne augure. Nous les en remercions.

Mais la recapitalisation de prévoyance-ne et les difficultés budgétaires de l'Etat ont rendu l'élaboration du budget 2014 particulièrement difficile. Malgré ces difficultés, le Conseil de Fondation, unanime, a décidé de maintenir les prestations actuelles.

La Fondation continue de se développer (627 bénéficiaires de prestations à fin décembre). Si ce développement se fait harmonieusement, c'est grâce au travail inlassable et à l'engagement sans failles de tous les cadres et collaborateurs. Qu'ils soient chaleureusement remerciés.

Pierre-André Steiner





Rapport du directeur général

Rédaction de la charte institutionnelle, un défi relevé en 2013!

Charte Fondation Les Perce-Neige

Notre mission est d'accompagner la personne en situation de handicap.

Nous visons à ce qu'elle puisse prendre pleinement sa place dans la société.

Nous accomplissons notre mission de manière professionnelle et interdisciplinaire en mettant l'humain au centre de nos préoccupations. Nous travaillons avec cohérence, dans une attitude bienveillante, respectueuse et équilibrée.

Dans un esprit d'entreprise, nous développons une vision stratégique, ouverte et innovante. Nous sommes reconnus par nos partenaires à travers la pertinence de nos actions, la défense de nos valeurs et notre engagement militant.

La finalité de nos engagements vise l'épanouissement et la valorisation de chacun.



LesPerceNeige *une aventure humaine, un état d'esprit*

La tâche a été conséquente et a sollicité la participation de tous les collaborateurs à travers un processus de consultation en plusieurs étapes, le tout géré par un consultant externe.

Lorsque celle-ci a été validée par le Conseil de Fondation, les premiers doutes ont été exprimés. Une charte, cet ensemble de principes fondamentaux constituant l'image et l'essence de notre engagement au sein de l'institution, sera-t-elle réellement comprise, appliquée et véhiculée à tous les niveaux de la hiérarchie?

Chacun peut, à un moment donné de sa carrière, penser que cela ne sert à rien et trouvera certainement un exemple pour dire qu'elle est bafouée.

Cette charte est le fondement de notre travail au quotidien et est un élément fédérateur proposant un cadre de référence partagé par tous les acteurs institutionnels. Elle vient souligner l'importance de la mission de la Fondation.

Personnellement, quand le doute m'envahit face aux situations difficiles que je dois gérer, je la relis et j'en tire l'énergie nécessaire pour continuer mon action et mes réflexions.

Puisse-t-elle nous guider dans les années futures, qui s'annoncent financièrement difficiles.





Domaine de Compétences École Spécialisée: fin de la saga

C'est confirmé! Après toute une série de péripéties, le Domaine de Compétences de l'École Spécialisée est définitivement maintenu au sein de la Fondation. En effet, comme nous vous l'avions annoncé l'an dernier «le canton a reconnu le positionnement ainsi que l'importance du Domaine de Compétences de l'École Spécialisée dans le cadre d'un audit des trois écoles spécialisées (PN, Ceras, CP Malvilliers) réalisé à la demande du chef du DECS de l'époque, M. Philippe Gnaegi».

Le redéploiement appliqué au secteur adulte peut donc également voir le jour dans ce Domaine de Compétences. La participation des collaborateurs est de mise depuis le début du processus (été 2013). Il entrera en vigueur à la rentrée scolaire 2014-2015.

Rapports Annuels

Comment rendre attractif un rapport annuel? Comment ne pas se répéter un an après l'autre?

Cette réflexion a débouché sur un besoin de communiquer avec plus de précision sur la vie de chaque Domaine de Compétences.

Aussi, dès cette édition, un thème sera choisi et développé chaque année.

Il va de soi que les accompagnements proposés par les collaborateurs de la Fondation continuent pour tous les autres bénéficiaires!

De tout cœur, un grand merci à tous les collaborateurs de la Fondation sans qui cette aventure humaine et cet état d'esprit militant n'existeraient pas!

Vincent Martinez



Conseil de Fondation au 31.12.2013

Président:

M. P-A. Steiner INSIEME-NE

Membres:

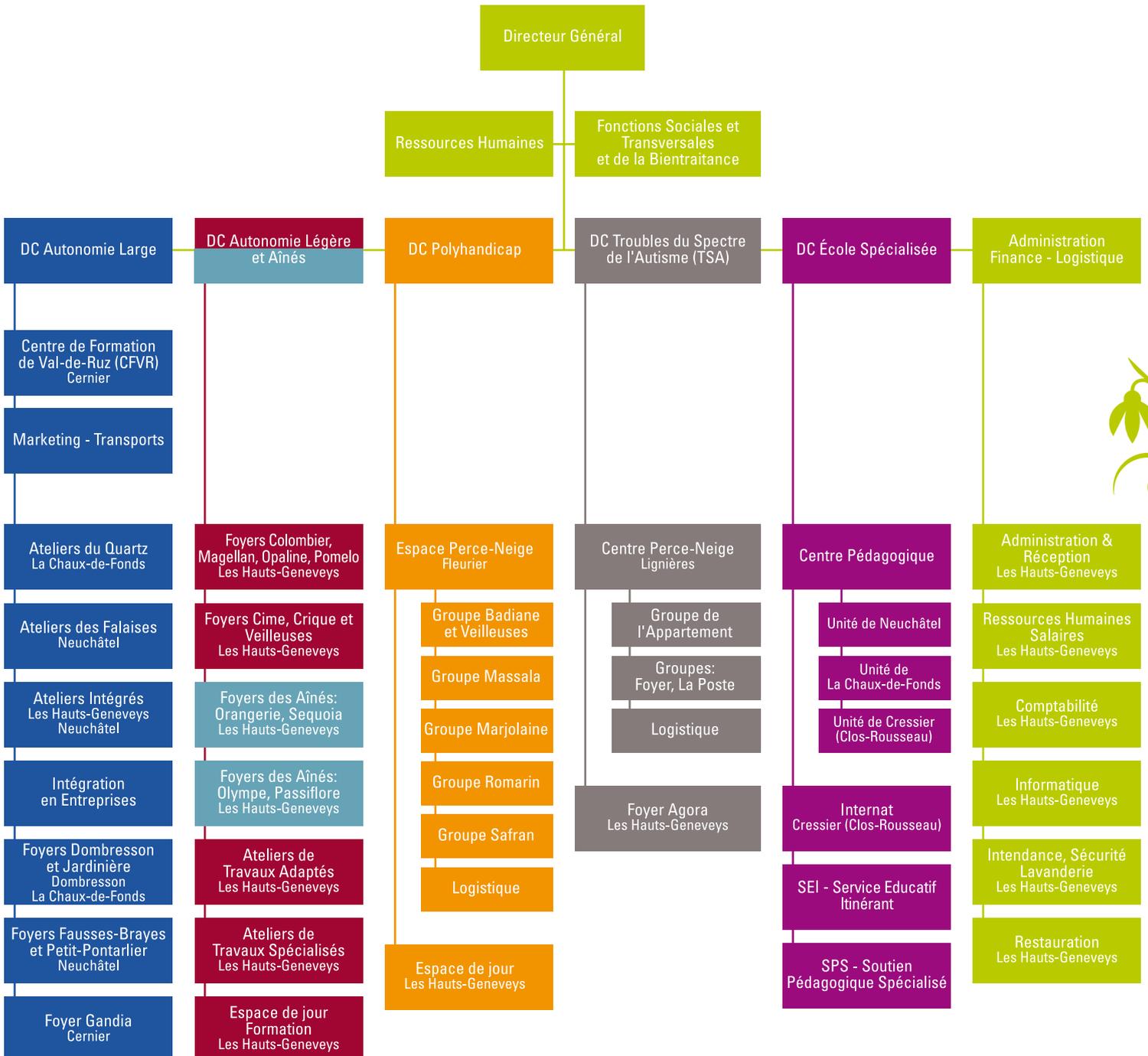
Mme S. Ambigapathy	Représentante du Conseil des parents École Spécialisée
Mme J. Fragnière	INSIEME-NE / Représentante Conseil des parents Autonomie Large
Mme M. Mertenat-Marti	Membre indépendant
Mme C. Skupien	INSIEME-NE / Représentante Conseil des parents Polyhandicap
Mme F. Vouga	INSIEME-NE / Représentante Conseil des parents Autonomie Légère & Aînés
M. J.-P. Egger	INSIEME-NE / Représentant Conseil des parents TSA
M. J.-Cl. Guyot	Membre indépendant
M. Ph. Haeberli	Représentant commune
M. F. Maillard,	INSIEME-NE
M. P. Palomo	Membre indépendant
M. J.-K. Tullii	Membre indépendant

Direction de la Fondation Les Perce-Neige avec voix consultative sur invitation:

M. V. Martinez	Directeur général
M. D. Marthe	Directeur du DC École Spécialisée
M. M. Fortin	Directeur du DC Aînés et Autonomie Légère
M. A. Fischli	Directeur du DC Polyhandicap
M. M. Mischler	Directeur du DC Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA)
M. D. Mathez	Directeur du DC Autonomie Large
M. Y. Matthey	Directeur du service administratif et financier
Mme F. Hug	Responsable des Ressources Humaines
Mme C. Bourquin	Responsable des Fonctions Sociales et Transversales et de la Bienveillance



Organigramme général au 31.12.2013





LesPerceNeige
FONDATION

Polyhandicap



Domaine de Compétences Polyhandicap

Le Domaine de Compétences Polyhandicap a pour mission d'accueillir des bénéficiaires de prestations adultes qui, pour tous les actes de la vie quotidienne, requièrent un accompagnement important et adapté.

En effet, la personne avec un polyhandicap se caractérise par sa très grande dépendance. Ses besoins concernent tous les domaines pratiques comme l'alimentation, l'habillement, la propreté, les déplacements, la satisfaction de ses besoins et de ses désirs, sans oublier tous les aspects de sa vie sociale.

Les références concernant les définitions du polyhandicap sont nombreuses. Aussi, nous vous proposons celles de la Mission Handicap de l'AP-HP à Paris (www.handicap.aphp.fr):

«Le polyhandicap associe une déficience mentale sévère ou profonde et un déficit moteur grave entraînant une mobilité réduite et une restriction extrême de l'autonomie».

Historique

Quelques dates:

1960: introduction de l'Assurance Invalidité

1965: reconnaissance du «handicap mental»

1967: création de la Fondation Les Perce-Neige le 28 décembre 1967.

Lors de la création du secteur adulte de la Fondation, l'objectif premier a été la mise en place d'une structure «socio-professionnelle» composée de deux entités: des ateliers de production protégés et une structure d'hébergement pour les ouvriers qui le souhaitaient.

En 1972, à la demande de plusieurs familles, le Comité de direction a étudié les possibilités d'accueil de personnes «présentant de très grandes difficultés».

En 1974, la construction du complexe des Hauts-Geneveys a débuté et le Comité de direction a pris la décision d'affecter un bâtiment pour les personnes sévèrement handicapées et ceci pour une période de 8 à 10 ans, le temps de prévoir autre chose pour cette population.

Ainsi, une commission d'étude a été mandatée en 1987 pour étudier «la création d'un nouveau centre permettant la prise en charge de 10 pensionnaires présentant un handicap sévère». Le projet de cette commission, ayant été jugé trop onéreux, a été refusé par le Conseil d'Etat. Depuis, plusieurs projets se sont succédés et de nouvelles évaluations des besoins ont été réalisées. Finalement, le Conseil d'Etat, par M. Francis Matthey, a accepté la création d'une nouvelle institution adaptée, à condition qu'elle puisse se faire dans le Val-de-Travers, ceci pour des raisons de politique régionale.

C'est en août 2005, grâce aux efforts conjugués de Messieurs Michel Rüttimann, président de la Fondation, Jean-Claude Schläppy, directeur général de la Fondation et de l'Association de Parents «Les Perce-Neige» - qui a financé l'achat du terrain -, que l'Unité de l'Espace Perce-Neige de Fleurier (EPNF) a pu ouvrir ses portes.

Huit ans plus tard, en août 2013 et à la demande de parents qui souhaitaient uniquement un accompagnement en journée et, surtout, avec leur soutien, un Espace de Jour pour des personnes avec un handicap sévère a vu le jour aux Hauts-Geneveys. Ce lieu accueille cinq bénéficiaires de prestations et a pour mission d'offrir des prestations d'occupation, de développement personnel et de maintien des acquis dans un cadre sécurisé et professionnalisé.





Concept

Notre concept d'accompagnement découle de la mission de la Fondation. Nous accompagnons, dans un cadre socio-éducatif adapté (par opposition à un cadre médico-social), des bénéficiaires de prestations présentant un polyhandicap.

La notion du cadre socio-éducatif nous tient particulièrement à cœur. En effet, notre Domaine de Compétences souhaite accompagner, d'une manière personnalisée, des personnes qui présentent tous des besoins spécifiques. La fonction essentielle de l'éducateur de référence est d'identifier les capacités et les besoins de son référent et, dans le cadre institutionnel, de mettre en place tout ce qui est nécessaire pour garantir une qualité de vie et des prestations d'accompagnement de qualité. Pour ce faire, l'éducateur référent s'adresse aux personnes ressources ou aux intervenants externes afin de solliciter les prestations nécessaires: médicales, sociales, loisirs, activités diverses, etc.

Familles et représentants légaux

Globalement et à notre grande satisfaction, les familles et les répondants légaux souhaitent entretenir des relations ouvertes et soutenues avec les différents intervenants institutionnels.

Ainsi, les éducateurs référents et leurs responsables ont pour tâche d'établir et d'entretenir un véritable partenariat avec les familles et les représentants légaux, dans un cadre de confiance et de respect mutuels. Les décisions importantes au sujet de chaque résidant se prennent à la suite d'une consultation qui a lieu, si possible, avec la personne concernée, la famille et/ou le représentant légal. De même, chaque parent et/ou répondant légal est associé au Plan d'Intervention Personnalisé (PIP) et un bilan avec l'éducateur référent a lieu chaque année.

Plan d'Intervention Personnalisé (PIP)

Il est demandé aux professionnels travaillant dans le Domaine de Compétences Polyhandicap d'accompagner les bénéficiaires de prestations avec pertinence et cohérence. Le Plan d'Intervention Personnalisé (PIP) est une démarche dynamique qui réunit tous les intervenants et qui permet, après une évaluation des compétences et un inventaire des besoins, de poser les objectifs de l'accompagnement.

Ce plan d'intervention est une référence quotidienne qui est évaluée annuellement en présence de tous les intervenants. Les parents et/ou répondants légaux en sont parties prenantes.

Personnel

En principe, pour les groupes éducatifs, la direction n'engage que du personnel au bénéfice d'une formation sanctionnée par un diplôme d'éducateur HES, ES, d'un CFC d'Assistant Socio-Éducatif (ASE) ou d'Assistant en Soins et Santé Communautaire (ASSC).

Depuis quelques années, grâce aux nouvelles formations d'ASE et d'ASSC, l'engagement de personnel motivé et bien formé est grandement facilité, ce qui a manifestement amélioré la qualité de nos prestations.







Formations continues et formations internes

Afin d'assurer un accompagnement de qualité, il est demandé à chaque collaborateur socio-éducatif de suivre, à l'interne, des formations inscrites dans la mission du Domaine de Compétences.

Ces formations font partie d'un processus clairement exprimé par la direction de la Fondation qui accorde une grande importance aux compétences nécessaires à chaque collaborateur. Il est aussi reconnu que face aux situations difficiles, le personnel doit pouvoir compter sur des ressources qui, en partie, proviennent des différentes formations et couvrent les domaines de la santé, de la prévention, de la connaissance du handicap et des techniques d'accompagnement socio-éducatif.

La Fondation encourage également les différentes formations qui sont en lien avec l'accompagnement socio-éducatif. Un effort important est consenti afin de permettre à des professionnels de suivre, en cours d'emploi, des formations d'Éducateurs HES ou ES ainsi que des formations d'ASE ou d'ASSC.

Perspectives

La Fondation Les Perce-Neige a souhaité développer, avec la mise en place des Domaines de Compétences spécifiques, des axes d'accompagnement spécialisés.

Le bilan de ce qui a été réalisé à ce jour est largement positif mais nous devons encore porter toute notre attention sur le développement de nos compétences afin de garantir la qualité de nos prestations.

Nos formations, l'analyse de notre pratique professionnelle, nos problèmes quotidiens, nos remises en question doivent nous permettre d'améliorer sans cesse notre engagement auprès de nos résidents.

Aujourd'hui des moyens existent mais la Fondation est actuellement confrontée au manque de places disponibles et à une restriction de moyens alors que le Domaine de Compétences Polyhandicap se voit confronté à une augmentation du nombre de jours d'accueil (4164 jours en plus entre 2006 et 2013), sans bénéficier d'une augmentation substantielle des moyens financiers et humains.

Il est de notre devoir de garantir la pérennité de ces prestations.

Alex Fischli, directeur du Domaine de Compétences Polyhandicap



Domaine de Compétences École Spécialisée

Le Plan d'Études Romand pour Élèves avec Déficience Intellectuelle Sévère à Profonde (PER-EDISP)

L'enseignement spécialisé pour des élèves polyhandicapés a pour but de garantir, à travers un accompagnement spécifique, un programme pédagogique individualisé leur permettant d'évoluer dans leur dimension cognitive, affective, communicationnelle, motrice et sociale, et de favoriser leur confort de vie et leur évolution personnelle à travers des mesures coordonnées sur les plans pédagogiques, thérapeutiques et médicaux.

Le but ultime de cet accompagnement pédagogique est d'accroître la capacité de participation sociale.

Le développement d'approches et de réflexions théoriques caractéristiques à la problématique complexe du polyhandicap telles que snoezelen, la stimulation basale, la communication basale, l'élaboration de grilles d'évaluation adaptées à ce développement cognitif original, les développements neuropsychologiques, offrent aux intervenants des outils permettant un suivi consciencieux du projet pédagogique individualisé de chaque élève.

La mission de l'école s'articule autour de trois axes:

- **instruire,**
- **socialiser,**
- **qualifier.**

Instruire

«L'école doit permettre d'acquérir des connaissances et aider à les rendre fonctionnelles» (A. Rodi, 2012).

Avec des élèves polyhandicapés, il s'agira d'accompagner le développement des capacités de connaissance de soi, de communication et de motricité. En travaillant avec des approches favorisant ces trois dimensions, l'élève apprend, au cours des années, à se positionner dans la relation, dans ses choix. L'autonomie du mouvement favorise activement la définition de soi.

Les intervenants/es de l'enseignement spécialisé spécifique au polyhandicap élaborent leur programme pédagogique individualisé en tenant compte des besoins fondamentaux et universels liés à la théorie de l'autodétermination.

La motivation est l'outil pédagogique qui suscite le plus la créativité des enseignants dans l'espoir de capter toute l'attention de leurs élèves. Dans le monde du polyhandicap, les troubles de l'attention, de la compréhension, les douleurs physiques, les limitations extrêmes des mouvements ne favorisent pas la motivation. Par conséquent, les contextes d'enseignement sont réfléchis et incluent les trois besoins fondamentaux indispensables à l'engagement proactif de l'individu dans l'environnement:

- le besoin d'autonomie qui se réfère à la perception d'être la source de nos agissements (Deci et Ryan, 1985a; Ryan et Connell, 1989),
- le besoin de compétence qui est le sentiment d'interagir effectivement avec notre environnement et l'expérience d'exercer nos capacités (Deci, 1975),
- le besoin d'appartenance sociale qui renvoie au sentiment de connexion réciproque avec les autres et à une perception d'unité sécurisante avec d'autres individus (Baumeister et Leary, 1995; Ryan 1995).







Socialiser

Un enseignement spécialisé crée des espaces favorables et spécifiques à chaque élève afin que la participation sociale puisse être vécue intensément et harmonieusement.

Les intervenants/es instaurent la mise en place de contextes de socialisation réellement adaptés aux possibilités sensorielles, motrices, attentionnelles de l'élève.

La participation sociale pour un enfant avec polyhandicap se mesure d'abord tout en finesse, en recherchant les indices de mimiques, de gémissements, de mouvements corporels qui donnent des indications de plaisir ou de nuisance. Le travail des professionnels/les est de rechercher, de proposer et de continuellement réadapter des soutiens à la communication (qu'ils soient des indicateurs de mouvements corporels, ou l'utilisation de moyens auxiliaires) au cours de la scolarité permettant à l'élève d'affirmer sa participation sociale.

Qualifier

Les qualifications relèvent les compétences et les capacités de l'élève.

Afin de qualifier il faut évaluer. Cette action, dans le milieu du polyhandicap, demande aux professionnels/les de se référer aux connaissances théoriques de la complexité originale du développement sensoriel, physique et psychique de l'enfant avec polyhandicap, aux savoirs théoriques sur le développement et les besoins de la personne humaine et aux théories de la dynamique systémique.

Une évaluation fiable et mesurable ne peut être le retour unique des éducateurs/trices enseignants/tes. C'est un travail de recherche, d'investigation, d'échange pluridisciplinaire, incluant les parents et la famille. Les professionnels sont des spécialistes de la relation, du mouvement, de la communication, de la santé. La famille contient le tout et permet que les outils spécifiques apportés par chaque profession s'articulent harmonieusement et profitent au maximum au développement psychoaffectif de leur enfant.

C'est dans une volonté de prise en compte holistique, ou l'évaluation est quantifiable et mesurable, que l'École Spécialisée de la filière Polyhandicap s'est dotée d'un outil d'évaluation, d'observation et de communication de haute qualité: le **Plan d'Études Romand pour Élèves avec Déficience Intellectuelle Profonde à Sévère (PER-EDISP)**.

Le PER-EDISP est conçu et tenu à jour par Mme Anne Rodi, chargée d'enseignement à la HEP-Vaud. «Il reprend la structure du PER suisse, tout en s'inspirant du programme québécois. Ainsi, nous maintenons les mêmes objectifs et visées que le PER, en apportant quelques nuances adaptées à la population à laquelle nous nous adressons, à savoir les élèves polyhandicapés ou présentant une déficience intellectuelle sévère/profonde» (A, Rodi, 2012).





C'est au travers de six compétences transversales, à savoir:

- agir efficacement sur le plan sensorimoteur,
- exprimer adéquatement ses besoins et ses émotions,
- interagir avec son entourage,
- communiquer efficacement avec son entourage,
- s'adapter à son environnement,
- s'engager dans les activités,

que les élèves travaillent dans les 5 domaines disciplinaires du PER, soit:

- corps et mouvements
- art et perceptions
- langage et communication
- mathématiques et sciences de la nature
- sciences humaines et sociales.

Cette construction du programme scolaire affiche l'intention de considérer l'élève dans sa globalité.

Une bibliothèque d'objectifs pour chaque domaine disciplinaire est proposée. Celle-ci est constituée d'outils évaluatifs standardisés et se base sur des grilles d'évaluation reconnues scientifiquement.

Le choix des objectifs travaillés tout au cours de l'année est adapté par les professionnels/les. Il est réfléchi et construit avec l'ensemble de l'équipe éducative et, selon les situations, avec les parents et/ou les thérapeutes de l'élève. Les parents reçoivent en début d'année le carnet scolaire PER-EDISP contenant les objectifs avec la description et les moyens pédao-éducatifs utilisés dans chacun des cinq domaines. Puis, deux évaluations sont posées au cours de l'année: une en novembre et une en juin.

LE PER-EDISP est à la fois:

- un lien entre les activités effectuées auprès des élèves polyhandicapés ou présentant une déficience intellectuelle sévère/profonde et le PER (A. Rodi, 2012),
- un outil pratique, souple et modifiable, pour les intervenants, permettant d'établir un bilan annuel des acquis et de définir des perspectives de travail, (A. Rodi, 2012)
- une reconnaissance de fin de parcours scolaire relevant les compétences, les forces et les capacités de l'élève.

Sylvie Pellaton, conseillère pédagogique de la filière Polyhandicap
Daniel Marthe, directeur du Domaine de Compétences École Spécialisée





LesPerceNeige
FONDATION

Rapport de performance



Le présent Rapport de performance est établi conformément aux dispositions de la norme de présentation des comptes Swiss GAAP RPC 21. Ce rapport a pour objectif de renseigner le lecteur des états financiers sur les activités de la Fondation Les Perce-Neige. Les indications présentées dans ce rapport n'ont pas fait l'objet des contrôles de l'organe de révision.

Rapport de performance pour l'exercice clos au 31 décembre 2013

Mission

La Fondation Les Perce-Neige est une fondation selon les articles 80 et suivants du Code Civil Suisse. Elle est régie par des statuts dont la dernière version date du 5 février 2013. Son siège est à Val-de-Ruz. Elle a pour but la création et l'exploitation d'institutions destinées notamment:

- au dépistage
- à l'accueil
- à l'observation
- à l'instruction
- au traitement
- à l'éducation
- à l'orientation professionnelle
- à la formation professionnelle
- à l'hébergement
- à l'intégration bientraitante

Pour les enfants, adolescents et adultes

- en situation de handicap mental (déficience intellectuelle) ¹
- en situation de polyhandicap ²
- présentant des troubles envahissants du développement (TED)
- présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA) ³

Elle peut en outre s'intéresser à d'autres activités relatives aux problèmes des personnes citées ci-dessus.

Organisation

L'organe suprême est le Conseil de Fondation qui exerce la haute direction et la surveillance des Perce-Neige. Il décide notamment des grandes orientations en lien avec la mission de la Fondation, des actions à entreprendre et du budget annuel. Il valide également les comptes.

Le Conseil de Fondation nomme un directeur général, chargé d'exécuter les décisions du Conseil de Fondation et de veiller à la bonne marche de la Fondation Les Perce-Neige, dont il suit la gestion courante et la représente auprès des Autorités. Le directeur général œuvre au maintien des Domaines de Compétences dans la vision souhaitée par le Conseil de Fondation. Il s'entoure d'une équipe de direction, composée de 8 personnes.

¹ Handicap mental (déficience intellectuelle)

Arrêt du développement mental ou développement mental incomplet, caractérisé par une insuffisance des facultés et du niveau global d'intelligence, notamment des fonctions cognitives, du langage, de la motricité et des performances sociales de l'environnement.

L'âge de survenue de la déficience doit être inférieur à 18 ans.

La notion de handicap mental est souvent suivie des termes «sévère», «moyen» ou «léger» pour le spécifier.

² Polyhandicap

Handicap grave à expressions multiples associant toujours une déficience motrice et une déficience intellectuelle sévère ou profonde, entraînant une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relation.

³ Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA)

Le TSA est un trouble neurodéveloppemental d'origine probablement génétique. Il touche la personne avant sa naissance. Il est permanent. Il varie en intensité et les manifestations perceptibles varient elles aussi selon le degré d'intensité de la structure autistique. Il touche l'ensemble de la personne dans son développement de la perception, de la communication, de ses émotions, et donc de ses interactions et de ses comportements. Il peut ou non être accompagné d'un retard mental.

Il existe plusieurs autres affections similaires à l'autisme que l'on regroupe avec l'autisme sous le nom de Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA). Parmi ces affections, citons le syndrome d'Asperger et le trouble envahissant du développement non spécifié (TED-NS).



Organes dirigeants

Vincent Martinez
directeur général

Yves Matthey
directeur administratif et financier

Florence Hug
responsable Ressources Humaines

Catherine Bourquin
responsable des Fonctions Sociales et Transversales et de la Bienveillance

Alex Fischli
directeur Domaine de Compétences Polyhandicap

Daniel Marthe
directeur Domaine de Compétences École Spécialisée

Daniel Mathez
directeur Domaine de Compétences Autonomie Large

Michel Fortin
directeur Domaine de Compétences Autonomie Légère et Aînés

Martial Mischler
directeur Domaine de Compétences Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA)

Pour une approche plus spécialisée, la Fondation a choisi de définir des secteurs par typologie de handicap et par âge. Chaque Domaine de Compétences est garant de mettre en place un accompagnement individualisé cela à travers la mise en place d'un projet de vie en partenariat entre tous les acteurs (bénéficiaires, familles, personnes de l'environnement du bénéficiaire de prestations et professionnels).



Les différents Domaines de Compétences et Services

Domaine de Compétences École Spécialisée

Domaine de Compétences Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA) Adultes

Domaine de Compétences Autonomie Légère Adultes

Domaine de Compétences Autonomie Large Adultes

Domaine de Compétences Aînés Adultes

Domaine de Compétences Polyhandicap Adultes

Service administratif et financier

Service des Ressources Humaines

Service des Fonctions Sociales et Transversales et de la Bienveillance

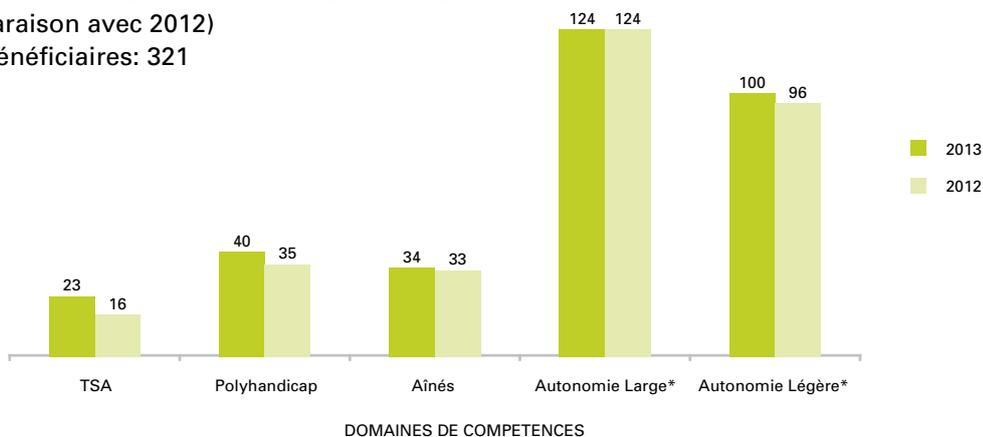
Services Intendance et Restauration



Bénéficiaires adultes accueillis au 31.12.2013

(comparaison avec 2012)

Total bénéficiaires: 321

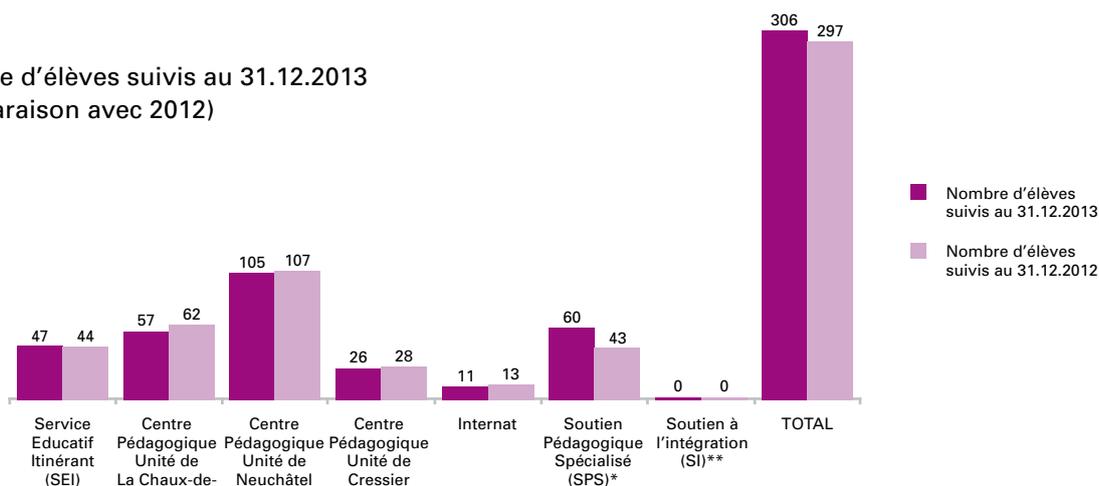


* 7 bénéficiaires de prestations fréquentent les 2 Domaines de Compétences

Domaine de Compétences École Spécialisée: DC-ES

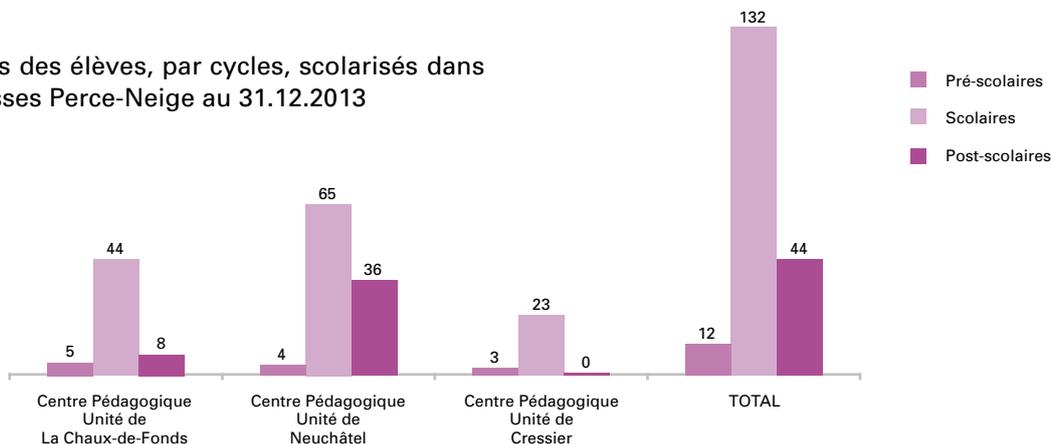
Nombre d'élèves suivis au 31.12.2013

(comparaison avec 2012)



* SPS: Soutien à l'Intégration Individuelle en école ordinaire **sans scolarisation au Perce-Neige**
 ** SI: Soutien à l'Intégration en école ordinaire **en plus de leur scolarisation aux Perce-Neige**
 Cette prestation a été attribuée à la responsabilité des Communes dès août 2011

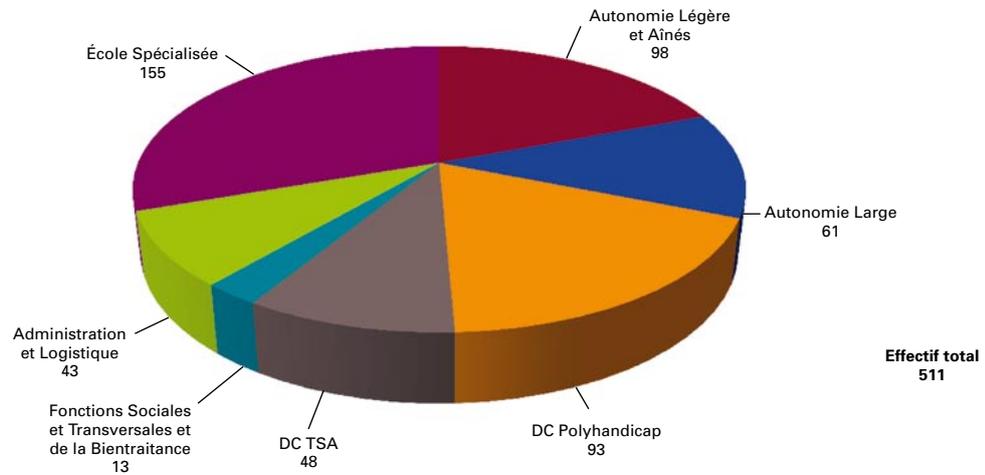
Effectifs des élèves, par cycles, scolarisés dans les classes Perce-Neige au 31.12.2013





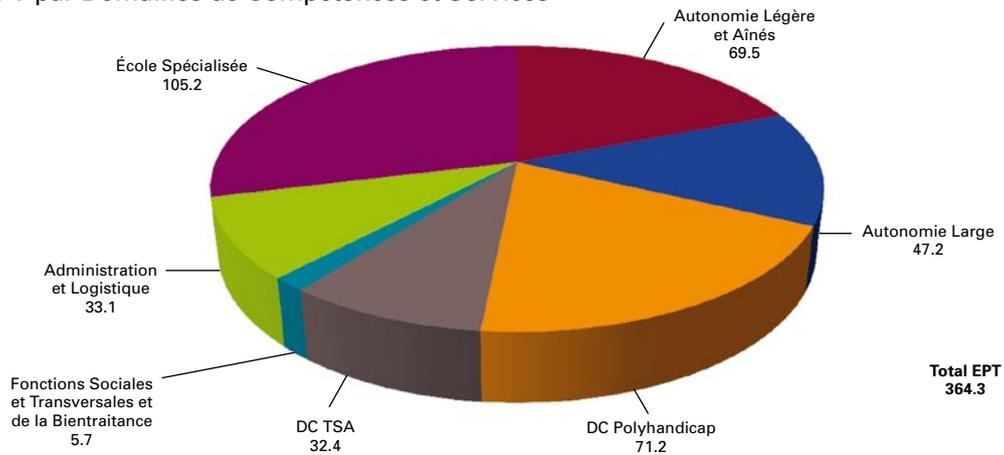
Statistiques du personnel, état au 31 décembre 2013

Effectifs par Domaines de Compétences et Services

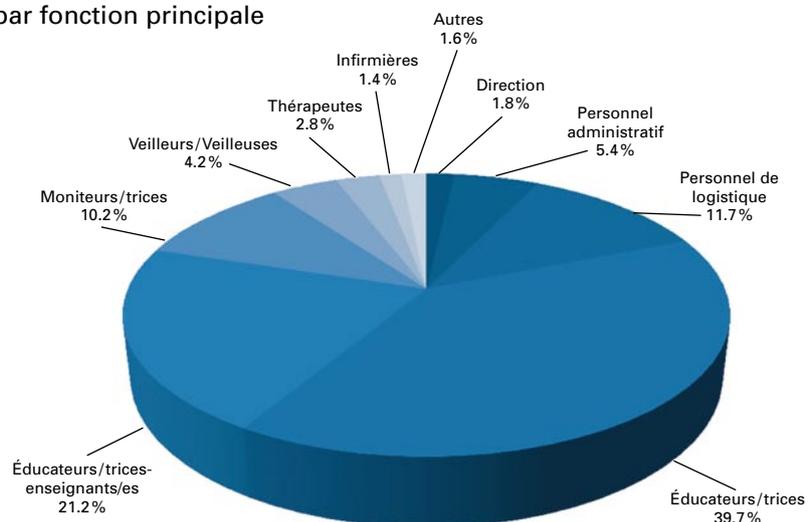


Commentaires: La répartition est basée sur la fonction principale de l'employé(e). L'effectif ne comprend pas les remplaçants, les veilleurs passifs, les apprentis ainsi que les stagiaires.

EPT par Domaines de Compétences et Services



Effectifs par fonction principale





LesPerceNeige
FONDATION

Comptes 2013



Comptes 2013 - Fondation Les Perce-Neige (en CHF)

Bilan au 31.12.2013

	2013	2012
1 ACTIF	92'218'703	84'567'372
10 ACTIF CIRCULANT	42'088'529	39'934'571
100 Liquidités	3'108'651	2'584'227
1000 Caisses	98'250	90'204
1010 Comptes postaux	101'121	71'418
1020 Banques	2'909'280	2'422'605
104 Titres, placements à terme (réalisables à court terme)	206	1
1040 Titres, dépôts à terme	206	1
105 Débiteurs	1'807'607	1'511'726
1050 Débiteurs	1'807'607	1'511'726
1056 Avances de frais aux usagers à refacturer	0	0
106 Autres débiteurs	1'224'321	1'156'468
1060 Autres débiteurs	1'373'399	1'264'995
1062 Impôt anticipé	922	770
1069 Ducroire	-150'000	-109'297
107 Stocks	229'410	231'910
1070 Stocks	229'410	231'910
108 Stocks ateliers	266'636	238'339
1080 Stocks ateliers	266'636	238'339
109 Comptes de régularisation d'actif	35'451'698	34'211'900
1090 Actifs transitoires	1'968'632	2'016'844
1091 Excédent de charges du dernier exercice clôturé	33'483'066	32'195'056
1092 Excédent de charges des exercices précédents (cantons tiers)	0	0
11 ACTIF IMMOBILISÉ	50'130'174	44'632'801
110 Immeubles	47'273'964	41'848'078
1100 Terrains	118'300	1
1105 Immeubles	47'859'902	41'848'077
1109 Fonds d'amortissement immeubles	-704'238	0
111 Equipements	2'149'899	2'170'553
1110 Mobilier et machines	2'795'133	2'605'328
1119 Fonds d'amortissement mobilier et machines	-645'234	-434'775
112 Véhicules	325'254	235'508
1120 Véhicules	662'238	474'967
1129 Fonds d'amortissement véhicules	-336'984	-239'459
113 Informatiques et communication	381'057	378'662
1130 Systèmes informatiques et de communication	791'576	658'977
1139 Fonds d'amortissement systèmes informatiques et de communication	-410'519	-280'315
12 FORTUNE DES FONDS (ACTIF IMMOBILISÉ AFFECTÉ)		
15 COMPTES CORRECTIFS D'ACTIFS	0	0
1510 Frais de fondation et d'organisation	0	0
19 COMPTES D'ACTIFS COMPLÉMENTAIRES	0	0
1900 Engagements conditionnels	0	0



	2013	2012
2 PASSIF	92'218'703	84'567'372
20 CAPITAUX ÉTRANGERS	77'679'219	69'197'133
200 Créanciers	2'270'221	1'414'275
2000 Créanciers	2'270'221	1'414'275
201 Autres Créanciers	339'575	289'448
2011 Dépôts (personnes accompagnées)	308'757	264'485
2015 TVA impôt dû	30'818	24'963
202 Dettes financières	14'000'000	13'000'000
2020 Dettes bancaires	14'000'000	13'000'000
204 Passifs transitoires	652'780	903'593
2040 Passifs transitoires	652'780	903'593
205 Comptes de régularisation de passif	26'653'040	25'054'670
2050 Avances sur excédent de charges canton	26'653'040	25'054'670
2051 Avances sur excédent de charges hors canton	0	0
206 Dettes hypothécaires	33'763'603	28'535'147
2060 Dettes sur prêts	4'901'493	668'638
2065 Dettes hypothécaires	28'862'110	27'866'509
21 FONDS PROPRES / CAPITAL DE L'ORGANISATION	14'457'821	15'290'277
210 Capital propre	14'457'821	15'290'277
2100 Capital	8'375'327	8'249'901
2110 Fonds privés	0	0
2120 Réserves libres	503'808	352'971
2150 Réserve de réévaluation	10'572'913	6'796'337
2190 Résultat reporté	-4'994'227	-108'932
22 RÉSERVES ET FONDS AFFECTÉS	81'663	79'962
2200 Capital des réserves affectées	81'663	79'962



Comptes 2013 - Fondation Les Perce-Neige (en CHF)

Pertes & Profits

	Boucllement 2013	Boucllement 2012
CHARGES D'EXPLOITATION		
30 Salaires formations	7'292'161	6'998'668
31 Salaires accompagnement	13'772'913	13'244'308
32 Salaires thérapie	820'431	822'642
33 Salaires direction et administration	2'585'211	2'369'018
34 Salaires économat et service de maison	2'074'767	1'986'264
35 Salaires service technique	783'220	763'909
36 Salaires ateliers et ateliers d'occupation	4'953'682	4'874'573
37 Charges Sociales	7'605'950	7'241'581
38 Autres charges du personnel	487'141	455'246
39 Honoraires pour prestations de tiers	902'115	1'037'380
CHARGES DE PERSONNEL	41'277'591	39'793'589
40 Matériel médical d'exploitation	102'971	109'479
41 Produits alimentaires et boissons	1'183'823	1'096'958
42 Ménage	252'866	232'655
43 Entretien, réparation immobilisations corporelles	955'356	994'367
44 Charges d'investissements	2'419'579	2'286'936
45 Energie et Eau	788'531	748'353
46 Ecole, formation et loisirs	282'324	262'613
47 Bureau et administration	538'793	700'113
48 Outillage et matériel pour ateliers	501'442	400'964
49 Autres charges d'exploitation	2'286'408	2'198'777
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	9'312'093	9'031'215
CHARGES SALARIALES ET D'EXPLOITATION	50'589'684	48'824'804



	Boucllement 2013	Boucllement 2012
PRODUITS D'EXPLOITATION		
60 Revenus provenant de la compensation des coûts intracantonale	11'236'259	10'803'139
61 Revenus provenant de la compensation des coûts extracantonale	3'535'871	3'880'163
62 Revenus découlant d'autres prestations	332'432	262'881
63 Revenus provenant de prestations de services, commerce et production	1'165'886	953'297
65 Revenu provenant d'autres prestations de service aux personnes accompagnées	248'081	160'162
66 Revenu des loyers et intérêts du capital	84'891	71'108
67 Revenu d'exploitation annexe	6'089	0
68 Revenus provenant de prestations au personnel et à des tiers	491'300	484'913
69 Contributions à l'exploitation et dons	5'809	14'085
6 PRODUITS D'EXPLOITATION	17'106'618	16'629'748
RESULTAT D'EXPLOITATION	-33'483'066	-32'195'056
7 Charges hors exploitation	-342'731	-150'731
7 Produits hors exploitation	176'904	181'486
7 CHARGES ET PRODUITS HORS EXPLOITATION	-165'827	30'755
8 Charges extraordinaires	-4'831'787	-557'513
8 Produits extraordinaires	3'387	417'826
8 CHARGES ET PRODUITS EXTRAORDINAIRES	-4'828'400	-139'687
RESULTAT INTERMEDIAIRE	-38'477'293	-32'303'988
RESULTAT DES FONDS		
Fonds affectés		
attribution	3'050	15'770
utilisation	-1'349	-37'163
	1'701	-21'393
Fonds libres		
attribution	432'950	44'587
utilisation	-47'755	-69'881
	385'195	-25'294
RESULTAT ANNUEL 1	-38'090'397	-32'350'675
ATTRIBUTION / PRELEVEMENT		
Dont attribution/prélèvement au déficit d'exploitation	33'483'066	32'195'056
Dont attribution/prélèvement au capital propre	4'994'227	108'932
Dont attribution/prélèvement au fonds affectés	-1'701	21'393
Dont attribution/prélèvement au capital propre	-234'358	-13'126
Dont attribution/prélèvement aux fonds libres	-150'837	38'420
RÉSULTAT ANNUEL 2	0	0



Comptes 2013 - Fondation Les Perce-Neige (en CHF)

Tableau de financement pour l'exercice clos au 31 décembre 2013

	2013	2012
FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITE D'EXPLOITATION		
Résultat net de l'exercice	-38'090'397	-32'350'675
Attribution de déficit non inclus dans le résultat	33'483'066	32'195'056
Amortissements	677'980	471'532
Réévaluation de l'actif immobilisé	0	-409'782
Dons et produits affectés en permanence	-4'358	46'686
Augmentation/Diminution des débiteurs	-363'734	204'415
Augmentation/Diminution des stocks	-25'797	7'406
Augmentation/Diminution des comptes de régulation d'actif	-1'239'798	-2'176'956
Augmentation/Diminution des créanciers	906'073	-32'989
Augmentation/Diminution des passifs transitoires	-250'813	252'936
Augmentation/Diminution des comptes de régulation de passif	1'598'370	759'590
FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITE D'EXPLOITATION	-3'309'408	-1'032'781
FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITE D'INVESTISSEMENTS		
Investissements en immobilisations corporelles immeubles	-1'889'102	-1'942'380
Investissements en immobilisations corporelles meubles	-509'675	-431'824
Désinvestissements en immobilisations corporelles immeubles	0	719'409
Désinvestissements en immobilisations corporelles meubles	0	21'987
FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITE D'INVESTISSEMENTS	-2'398'777	-1'632'808
FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITE DE FINANCEMENTS		
Dons et produits affectés en permanence	4'358	-46'686
Augmentation/Diminution des dettes financières à long terme	5'228'456	1'473'324
FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITE DE FINANCEMENTS	5'232'814	1'426'638
TOTAL DES FLUX DE FONDS	-475'371	-1'238'951
AUGMENTATION/DIMINUTION DES LIQUIDITES		
Etat des liquidités au 1er janvier	-10'415'772	-9'176'821
Etat des liquidités au 31 décembre	-10'891'143	-10'415'772
VARIATION DES LIQUIDITES	-475'371	-1'238'951



Annexe aux comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2013 (en CHF)

Présentation

La Fondation Les Perce-Neige est une fondation privée qui propose des prestations à toute personne (enfant, adolescent et adulte) en situation de handicap mental. Le but de la Fondation est d'inscrire les bénéficiaires de prestations dans une dynamique d'autonomisation, d'autodétermination et d'intégration.

Les compétences et potentialités des personnes en situation de handicap mental, de Polyhandicap et/ou des troubles du spectre de l'autisme sont soutenues et valorisées.

Principes comptables

Base de présentation des comptes annuels.

Les états financiers de La Fondation Les Perce-Neige ont été établis conformément aux dispositions du code des obligations et aux recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss-GAAP RPC. Les comptes sont préparés selon le principe des coûts historiques. Le Conseil de Fondation a approuvé les comptes de la Fondation Les Perce-Neige en date du 08 avril 2013.

Application des normes Swiss GAAP RPC

Il est à relever que la présentation des comptes de la Fondation Les Perce-Neige selon les normes Swiss GAAP RPC n'influence pas le déficit d'exploitation ni les subventions reçues et à recevoir par l'Etat de Neuchâtel.

Principes d'évaluation

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale, déduction faite des éventuelles corrections de valeur. Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Les immobilisations exceptés les immeubles sont évaluées au coût historique, déduction faite des amortissements nécessaires. Les immeubles, pour lesquels le coût d'acquisition est difficilement reconstituable, ont été évalués à leur valeur cadastrale. La valeur de l'immeuble de Fleurier a été réévaluée selon le coût historique dans les comptes 2013. Seuls les deux immeubles de rendement ont fait l'objet d'une analyse par un gérant immobilier et sont donc évalués à la valeur de marché. L'amortissement des immeubles d'exploitation commencera au 1er janvier 2013 et la charge sera compensée par un prélèvement sur la réserve de réévaluation. Seuls les amortissements des infrastructures des objets loués sont mis en charge hors exploitation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles détenues par la Fondation les Perce-Neige figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon les règles en vigueur à l'Etat de Neuchâtel, qui correspondent aux durées d'utilisations usuelles, et sont conformes aux méthodes d'amortissement préconisées par Swiss GAAP RPC.

Les durées d'amortissement et principes d'amortissement sont les suivants:	Années	Principes
Véhicules	5 ans	Méthode linéaire
Développements et équipements informatiques	5 ans	Méthode linéaire
Mobilier et matériel de bureau	10 ans	Méthode dégressive

Reconnaissance des revenus

Les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques reviendront à la Fondation les Perce-Neige et peuvent être estimés avec une fiabilité raisonnable.

Dons

Les dons sont reconnus dans les comptes hors exploitation et sauf mention particulière du donateur sont considérés comme des fonds libres. Lorsque le donateur émet un souhait particulier alors celui-ci est considéré comme un fonds affecté. Ces fonds sont présentés conformément à la norme 21 des Swiss-GAAP RPC.

Legs

Les produits des legs et successions sont enregistrés par les fonds libres et transférés ensuite comme fonds propres. Ils ne sont comptabilisés qu'une fois les fonds transférés.



Indemnités des organes dirigeants

Les organes dirigeants travaillent à titre bénévole. Seuls les débours sont remboursés au Président du Conseil de Fondation.

Evénements postérieurs à la date du bilan

Il n'y pas d'événements postérieurs à la date du bilan qui impacteraient les comptes 2013.

Exonération d'impôt

La Fondation Les Perce-Neige est au bénéfice d'une exonération fiscale, portant sur l'impôt communal, cantonal et fédéral en vertu des buts de la Fondation. Elle est également exonérée des droits de succession.

Gestion des risques financiers

Les risques financiers sont analysés de manière régulière à travers le système de contrôle interne. Les contrôles sont en place afin d'éliminer les risques majeurs de l'organisation.

Liquidités

Le suivi des liquidités est établi mensuellement et communiqué au Président du Conseil de Fondation. Ce rapport permet de suivre les besoins en liquidités en lien avec la garantie de découvert de l'Etat vis-à-vis de notre partenaire financier.

Débiteurs

Les créances sont comptabilisées à la valeur nominale. Une correction de valeur appropriée est calculée pour les créances douteuses.

	2013	2012
Débiteurs représentants légaux	1'807'607	1'511'726
Avance de frais aux usagers	0	0
Total Débiteurs	1'807'607	1'511'726

Autres débiteurs

	2013	2012
Débiteurs assurances	77'455	102'281
Débiteurs cantons tiers	586'067	678'626
Débiteurs industriels	314'732	163'550
Débiteurs divers	396'067	321'308
Du croire	-150'000	-109'297
Total des autres débiteurs	1'224'321	1'156'468

Stocks

Les stocks sont constitués principalement d'articles pour les ateliers ainsi que pour la boutique ç.

Comptes de régularisation d'actifs

Le poste contient quasi exclusivement les subsides scolaires qui doivent être facturés aux communes.



Excédent de charges

Ce poste inclut uniquement le déficit d'exploitation. Ce montant est régularisé l'année suivante déduction faites des avances sur excédents de charges comptabilisés au passif du bilan.

Immeubles

	Terrains	Immeubles d'exploitation	Immeubles de rendement	Valeur totale 2013	Valeur totale 2012
Valeur brute au 1.1	1	40'178'077	1'670'000	41'848'078	29'960'467
Acquisitions/Travaux d'amélioration		1'889'102		1'889'102	1'942'380
Transfert	13'300	-13'300		0	-719'409
Réévaluations selon normes Swiss-GAAP	104'999	4'136'023		4'241'022	10'664'640
Valeur brute au 31.12	118'300	46'189'902	1'670'000	47'978'202	41'848'078
Fonds d'amortissement au 01.01					
Sorties					
Amortissements		-704'238		-704'238	
Fonds d'amortissement au 31.12		-704'238		-704'238	
Valeur nette au 31.12	118'300	45'485'664	1'670'000	47'273'964	41'848'078

Principe comptable général

Lors de la première application des Swiss Gaap RPC les immeubles d'exploitation ont été évalués à leur valeur cadastrale, par analogie au coût d'acquisition. Dès 2013, ce principe a été élargi avec la mention suivante: «Exception faite pour les immeubles dont le coût d'acquisition peut être établi de manière fiable».

Les travaux amenant une plus-value aux biens immobiliers sont activés et cette année sont quasi intégralement liés au bâtiment CFVR sis à Cernier, et qui se sont terminés à la fin de l'année 2013.

Afin de tenir compte de l'obsolescence des biens immobiliers, un amortissement de un pourcent de la valeur retenue est appliqué. Cet amortissement est comptabilisé conformément à la norme au débit de la réserve de réévaluation. Le montant de l'amortissement est de 464'446.

Pour les infrastructures dans des locaux loués, l'amortissement est calculé sur la durée résiduelle du bail. Cet amortissement est comptabilisé dans les charges hors exploitation. L'amortissement sur les infrastructures se monte à 239'792 et correspond aux infrastructures de la Boulangerie aux Hauts-Genèveys et des Ateliers à La Chaux-de-Fonds.

Ces amortissements n'ont donc aucun impact sur les comptes d'exploitation et donc sur le financement payé par l'Etat de Neuchâtel.

Les réévaluations effectuées en 2013 concernent:

Le terrain «les Gouttes d'Or» sis à Neuchâtel évalué au 31.12.2012 à CHF 1.-, en raison de l'incertitude lié à l'acquisition d'un droit de passage, a été réévalué à la valeur cadastrale de CHF 105'000 au 31.12.2013. En effet le Conseil Général de la ville de Neuchâtel a validé à l'unanimité en date du 11 mars 2013 l'octroi du droit de passage. Cette servitude devrait être effective dans le courant de l'année 2014 et permet de valoriser le terrain à sa valeur cadastrale.

Le principe de la valeur d'acquisition effective a été appliqué en ce qui concerne l'immeuble de Fleurier. Cette réévaluation est possible étant donné que la valeur d'acquisition de cet immeuble peut être établie de manière fiable du fait de sa construction récente (2006). Pour les autres immeubles, il reste impossible de déterminer de manière fiable la valeur d'acquisition, dès lors la base d'évaluation initiale à la valeur cadastrale par analogie reste pertinente. Le terrain de Cressier a été séparé de la partie immeuble et reste évalué sans changement à sa valeur cadastrale. Les deux immeubles de rendement sont évalués à la valeur de marché.



Equipements

	2013	2012
Valeur brute au 1.1	2'605'328	2'355'822
Acquisitions	189'805	271'493
Sortie		- 21'987
Valeur brute au 31.12	2'795'133	2'605'328
Fonds d'amortissement au 01.01	-434'775	-203'734
Sorties	0	0
Amortissements	-210'459	-231'041
Fonds d'amortissement au 31.12	-645'234	-434'775
Valeur nette au 31.12	2'149'899	2'170'553

Véhicules

	2013	2012
Valeur brute au 1.1	474'966	375'906
Acquisitions	187'271	99'060
Sortie		0
Valeur brute au 31.12	662'238	474'966
Fonds d'amortissement au 01.01	-239'458	-137'157
Sorties	0	0
Amortissements	-97'526	-102'301
Fonds d'amortissement au 31.12	-336'984	-239'458
Valeur nette au 31.12	325'254	235'508

Informatique et communication

	2013	2012
Valeur brute au 1.1	658'976	597'705
Acquisitions	132'600	61'271
Sortie	0	0
Valeur brute au 31.12	791'576	658'976
Fonds d'amortissement au 01.01	-280'314	-142'114
Sorties	0	0
Amortissements	-130'205	-138'200
Fonds d'amortissement au 31.12	-410'519	-280'314
Valeur nette au 31.12	381'057	378'662



Prévoyance professionnelle

Les collaborateurs de la Fondation sont assurés auprès de prévoyance.ne. Au 31 décembre 2013, la Fondation avait dans ses comptes, pour les charges courantes, une dette vis-à-vis de prévoyance.ne de zéro franc.

Le Grand Conseil Neuchâtelois a voté en date du 26 juin 2013 un projet de loi permettant la recapitalisation de prévoyance.ne. Cette recapitalisation de prévoyance.ne a engendré une charge extraordinaire de CHF 3'715'700. Ce montant s'inscrit dans le cadre la constitution de réserve de fluctuations de valeurs. Afin d'honorer la dette en résultant, un prêt a été contracté auprès de prévoyance.ne pour le même montant.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes:

- Taux 3.5%
- Durée 25 ans
- Annuité variable
- Caution obtenue par le Conseil d'Etat sur 25 ans; rémunération de cette garantie à hauteur de 0.5%.

Dans le cadre de cette même recapitalisation, une provision pour la part à l'apport supplémentaire (CHF 825'800) due au 1er janvier 2019 a été créée dans les comptes 2013. Ce montant a été actualisé au taux technique de la caisse de pension, soit 3.5%. La provision est donc de 695'301.- dans les comptes au 31.12.2013.

Dettes financières

Le montant concerne le solde du C/C à la BCN, y inclut l'avance à terme en cours.

Passifs transitoires

2013	2012
652'780	903'593

Cette rubrique inclut les transitoires courants dont les montants ont pu être estimés de façon fiable et sur la base d'un engagement certain.

Comptes de régularisation de passifs

2013	2012
26'653'040	25'054'670

Ces montants viennent des acomptes de régularisation de l'Etat de Neuchâtel pour la couverture du déficit d'exploitation de l'année 2013.

Dettes hypothécaires

Les dettes hypothécaires contractées auprès de la Banque Cantonale Neuchâteloise se montent à 28'862'110 francs. En 2012, le montant était de 27'866'509 francs.

Les articles suivants sont grevés comme suit:

Cédule hypothécaire	Montants	Articles	Cadastre	Francs
6 cédules	2'858'000	2331/H; 2328/E; 2327/D; 2329/F; 726; 1250; 4145	Dombresson/Cressier	1'526'537
4 cédules	1'210'000	174	Lignières	1'155'014
5 cédules	15'900'000	1304	Les Hauts-Geneveys	11'587'400
2 cédules	4'305'000	396; 13789	Neuchâtel	2'771'466
3 cédules	670'000	4707; 13191	La Chaux-de-Fonds	481'080
1 cédule	8'100'000	3351	Fleurier	8'073'013
8 cédules	4'330'000	1866; 1990	Cernier	3'288'000
	37'373'000			28'862'110



Assurances-incendie des immobilisations corporelles

	31.12.2013	31.12.2012
Mon Loisir 23, Les Hauts-Geneveys	40'890'000	39'647'705
Mon Loisir 12, Les Hauts-Geneveys	1'945'122	1'945'122
Eussinges 8, Les Hauts-Geneveys	4'008'912	4'008'912
Chemin des Broues 1, Lignières	113'508	113'508
Petit Pontarlier 33, Neuchâtel	2'398'124	2'398'124
Entre-les-clos, Fleurier	8'380'952	8'380'952
Chasseron 3, La Chaux-de-Fonds	2'505'800	2'505'800
Petit Pontarlier 21, Neuchâtel	890'476	890'476
Port-Roulant 5, Neuchâtel	4'125'000	4'125'000
Temple allemand 117, La Chaux-de-Fonds	3'023'452	3'023'452
Rue des Saints-Martins 21, Cressier	5'695'000	5'695'000
Frédéric-Soguel 30a, Cernier	900'000	900'000
Henri-Calame 4, Cernier	4'500'000	5'395'000
	79'376'346	79'029'051

Les valeurs d'assurances ont été revues par l'ECAP en 2012 et sont toujours sur un indice de 110 en 2013. La baisse de valeur pour Henri-Calame 4 est lié à une nouvelle estimation de l'ECAP après les travaux en septembre 2013.



Capital et fonds libres

	31.12.2013	Autres	Impact Swiss GAAP RPC	Attribution résultat 2013	Attribution résultat reporté 2012	01.01.2013
Capital	4'686'806	4'358			-108'932	4'791'380
Capital lié généré	3'458'521					3'458'521
Capital libre généré	230'000	230'000				0
Réserve de réévaluation	10'572'913		3'776'576			6'796'337
Réserves libres	503'808	-234'358		385'195		352'971
Résultat reporté	-4'994'227			-4'994'227	108'932	-108'932
TOTAL	14'457'821	0	3'776'576	-4'609'032	0	15'290'277

Fonds affectés

Nom du Fonds	31.12.2013	Utilisation	Attribution	Transfert de fonds	31.12.2012
Fonds Morgenthaler	61'411	-360			61'771
Fonds Marzys	6'542		1'200		5'342
Fonds Juchum	3'214	-850			4'064
Fonds Camps Paris CPChx	6'915				6'915
Fonds Classe NE (Frigemo)	1'000				1'000
Don Neukomm Foyer Jardinière	361	-139			500
Don Gilles Rossier	640		640		
Don Wettstein pour EPNF	370				370
Don Musique et Vie	1'110		1'110		
Don Ass. Galerie du Château	100		100		
	81'663	-1'349	3'050	0	79'962

Résultat hors exploitation

Les résultats hors exploitation comprennent les charges et revenus des immeubles de rendement. A relever également un amortissement sur les infrastructures des locaux loués pour un montant de 239'792.-.

	2013	2012
Charges	-342'731	-150'731
Produits	176'904	181'486
Résultat	-165'827	30'755

Résultat extraordinaire

Les charges et produits ne relevant pas du déficit d'exploitation et qui comprennent les charges et produits que la fondation assume sur ses fonds propres sont inclus dans cette rubrique.

Les charges extraordinaires 2013 incluent les charges liées à Prévoyance.ne; § paragraphe 15.

	2013	2012
Charges	-4'831'787	-557'513
Produits	3'387	417'826
Résultat	-4'828'400	-139'687



Rapport de l'organe de révision
au Conseil de Fondation de la
FONDATION LES PERCE-NEIGE
Val-de-Ruz

MOORE STEPHENS REFIDAR SA
Rue Marterey 5
Case postale 6179
1002 Lausanne

Tél : +41 (0)58 911 86 00
Fax : +41 (0)58 911 86 98
e-mail : lausanne@moorestephens.ch
www.moorestephens.ch

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation Les Perce-Neige, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de financement, le tableau de variation du capital et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013. Selon les Swiss GAAP RPC, les indications du rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle de l'organe de révision.

Responsabilité du Conseil de Fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de Fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de Fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

./..



Sans apporter de réserve à notre appréciation, nous attirons votre attention sur la remarque au point 11 de l'annexe aux comptes annuels où il est fait état que « les immeubles d'exploitation ont été évalués à leur valeur cadastrale par analogie à leur coût d'acquisition ». Cette méthode, jugée prudente par la Direction et sans impact sur la subvention étatique, a été utilisée lors de la première application des Swiss Gaap RPC en 2012 en raison de l'impossibilité de remonter au coût d'acquisition pour une partie prépondérante de ces immeubles. Toutefois, il n'est pas exclu que certaines réévaluations soient supérieures au coût d'acquisition, ce qui serait en contradiction avec les dispositions de l'art. 665 du Code des Obligations.

Toujours en note 11, nous attirons l'attention sur le fait que le principe comptable appliqué aux immeubles lors de la première application des Swiss Gaap RPC a été modifié de « les immeubles d'exploitation ont été évalués à leur valeur cadastrale par analogie à leur coût d'acquisition » à « les immeubles d'exploitation ont été évalués à leur valeur cadastrale par analogie à leur coût d'acquisition, exception faite pour les immeubles dont le coût d'acquisition peut être établi de manière fiable ». Ce principe est conforme aux normes Swiss Gaap RPC.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 83b al. 3 CC en liaison avec art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 83b al. 3 CC en liaison avec art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, appliqués par analogie aux fondations, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de surveillance.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lausanne, le 28 mars 2014
EFT/ko/29

MOORE STEPHENS REFIDAR SA



Laurent Rigoli
Expert-réviseur agréé
(resp. mandat)



Enrica Ferrini Tinguely
Expert-réviseur agréé



